



**MAZAN**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 1er juillet 2019.**

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-neuf étaient présents ou représentés.

L'assemblée a approuvé le versement par La CoVe d'un fonds de concours de 182 118 € pour l'année 2019 et l'a affecté.

Elle a approuvé le principe d'une cession après déclassement d'une emprise publique située devant un garage privé et à cet effet, ainsi que pour préserver les droits des tiers, a autorisé M. le maire à lancer une enquête publique.

Elle a créé pour la commune le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Elle a programmé une série de spectacles pour la saison 2019/2020 et fixé les tarifs des entrées pour les spectacles organisés par la collectivité.

Elle a créé des postes et modifié en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

Elle a émis le vœu d'un maintien du maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie à l'échelle d'une communauté de communes.

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal et a répondu à des questions diverses.